



La réincarnation et ses épreuves

La loi de cause à effet

– Le libre arbitre

Objectif : Comprendre le but et les modalités de la réincarnation ; connaître la loi de cause à effet et celle du libre arbitre.

Question : pourquoi avons-nous des épreuves ?

→ But de la réincarnation = progresser vers la perfection humaine.

- Esprit ne peut atteindre la perfection en une seule existence → réincarnation. Dans chaque existence, l'Esprit apporte ce qu'il a acquis dans les précédentes en aptitudes, en connaissances intuitives, en intelligence, et en moralité. Chaque existence est un pas en avant dans la voie du progrès.
- Esprits s'améliorent par les épreuves terrestres en évitant le mal et en pratiquant le bien : purification morale et fluidique (périsprit).
- Expiation des infractions aux lois divines commises dans différentes existences corporelles (subir les souffrances physiques et morales qui sont les conséquences des fautes commises)

→ Esprit n'échappe pas aux conséquences de ses actes, bons ou mauvais. Expiation permet d'effacer les fautes commises et d'épurer l'Esprit. Grâce à la souffrance, l'Esprit acquiert des qualités telles que l'humilité, l'indulgence, la compassion. La souffrance est un avertissement que l'on a mal fait qui a pour résultat de ramener dans la bonne voie. Elle n'est pas incompatible avec l'amour de Dieu car elle permet de se réhabiliter, de devenir meilleur. Esprits créés simples et ignorants, acquièrent leurs qualités morales et intellectuelles grâce aux très nombreuses existences corporelles.

Dernière incarnation : pur Esprit. Justice de Dieu : seule théorie en adéquation avec justice de Dieu envers les êtres humains. Souffrances ne sont pas l'effet du hasard, ne sont pas injustes.

❖ La réincarnation est plus en adéquation avec la justice de Dieu que le concept du paradis et de l'enfer.

➤ Permet de réparer ce qui a été mal fait

➤ Le sort de l'Esprit n'est pas fixé par une seule existence ; il accède peu à peu au bonheur spirituel, par ses propres efforts sur plusieurs existences

❖ S'il n'y a pas de réincarnation, il n'y a qu'une seule existence corporelle, donc l'âme de chacun est créé à la naissance ; alors :

➤ Pourquoi l'âme montre-t-elle des aptitudes si diverses et indépendantes de l'éducation ?

➤ D'où vient l'aptitude extra-normale de certains enfants en bas âge pour tel art ou telle science, tandis que d'autres restent médiocres toute leur vie ?

➤ D'où viennent chez les uns les idées innées ou intuitives qui n'existent pas chez d'autres ?

➤ D'où viennent, chez certains enfants, ces instincts précoces de vices ou de vertus qui contrastent avec le milieu dans lequel ils sont nés ? Etc. Si l'on admet une succession d'existences antérieures tout est expliqué.

❖ La réincarnation donne également espoir à ceux qui ne se sont pas améliorés par négligence ou par faute d'occasions favorables (ex : enfants morts en bas âge, personnes mentalement handicapées, ceux qui ont fait le mal parce qu'ils n'ont pas été éclairés, etc.)

→ ce qui n'est pas fait dans une existence est fait dans une autre. La réincarnation est logique. De plus : confirmée par les faits : communications médiumniques, souvenirs de vies antérieures, travaux du professeur Ian Stevenson, etc. Croyance ancienne et universelle : à raconter.

- Hindouisme : croyance inscrite dans les Védas et la Bhagavad Gita : « L'âme ne naît ni ne meurt jamais ; elle n'est pas née jadis, elle ne doit pas renaître ; sans naissance, sans fin, éternelle, antique, elle n'est pas tuée quand on tue le corps. Comment celui qui la sait impérissable, éternelle, sans naissance et sans fin, pourrait-il tuer quelqu'un ou le faire tuer ? Comme l'on quitte des vêtements usés pour en prendre des nouveaux, ainsi l'âme quitte les corps usés pour revêtir de nouveaux corps... J'ai eu bien des naissances et toi-même aussi, Arjuna ; je les sais toutes, mais toi, tu ne les connais pas... »

- Bouddhisme : hommes amenés à renaître dans le Samsâra, cad dans le cycle des existences placées sous l'empire de la souffrance, de l'impermanence et de l'ignorance. Le monde dans lequel ils renaissent dépend de leur karma, à savoir du poids des actes accomplis au cours des existences. La vie présente est la conséquence des bonnes et des mauvaises actions accomplies librement par l'être dans des existences antérieures.

- Égypte ancienne : les auteurs grecs ont témoigné de la croyance en la réincarnation en Égypte ; allusions contenues dans le Livre des morts égyptien : ex : dans le chapitre intitulé « le Phoenix immortel », l'âme humaine ayant atteint dans l'au-delà son état le plus élevé, déclare : « Je suis l'oiseau Bennou, l'Âme-cœur de Râ » et « sur cette terre [...] je reviendrai encore¹ . »

- Grèce ancienne : Pythagore ; Platon (Livre X de La République : l'âme choisit sa future existence et boit les eaux du Léthé, le fleuve de l'oubli, avant de revenir sur terre) ; école néoplatonicienne d'Alexandrie (Plotin, Ennéades ; Porphyre ; Jamblique)

- Celtes : o César, Guerre des Gaules, VI, 14 : « Ce dont ils (les druides) cherchent surtout à persuader, c'est que les âmes ne périssent pas, mais passent après la mort d'un corps¹ HEAD J., CRANSTON S. L., Le livre de la réincarnation, Libre de poche, 1991, p. 196 dans un autre : cela leur semble particulièrement propre à exciter le courage en supprimant la peur de la mort. » o Vers le milieu du premier siècle, un peu après l'an 44, Diodore de Sicile exprime la même opinion en termes plus formels. Chez les Celtes, dit-il, a prévalu la doctrine pythagoricienne que les âmes des hommes sont immortelles, et qu'après un nombre d'années déterminé elles commencent une vie nouvelle en prenant un corps nouveau (Diodore, Livre V, chapitre XXVIII, paragraphe 6).

- Christianisme : Allusions à la réincarnation dans l'évangile selon Matthieu et sans l'évangile selon Jean : « Ses disciples l'interrogèrent alors et lui dire : Pourquoi donc les scribes disentils qu'il faut qu'Élie vienne auparavant ? Mais Jésus leur répondit : Il est vrai qu'Élie doit venir et qu'il rétablira toutes choses. Mais je vous déclare qu'Élie est déjà venu, et ils ne l'ont point connu, mais l'ont fait souffrir comme ils ont voulu. C'est ainsi qu'ils feront mourir le fils de l'homme. Alors ses disciples comprirent que c'était de Jean-Baptiste qu'il leur avait parlé² . »

→ Élie est un prophète judaïque (IXe s BC) dont le retour était annoncé par la prophétie de Malachie (Livre de Malachie, 3, 23). Il était attendu soit comme un agent chargé du rétablissement d'Israël, soit comme un précurseur du Messie, comme dans cet extrait. Jean le Baptiste, contemporain de Jésus, a mené une vie ascétique sur les rives du Jourdain, délivrant un baptême de repentir pour la conversion des péchés. Il a été exécuté en l'an 30 ou 33 sans doute pour des considérations politiques. Jésus aurait fait partie de ses disciples avant son ministère public. Ici, Jésus affirme que Jean est la réincarnation du prophète Élie.

o De nombreuses communautés chrétiennes primitives croyaient en la réincarnation : Gnostiques (carpocrates considéraient que les incarnations permettaient à l'âme d'acquérir de l'expérience et effaçaient les fautes commises) ; Origène (IIe s) : préexistence des âmes.

o Au Moyen-âge, des hérésies, comme les Cathares, adopteront la doctrine de la réincarnation et seront persécutées par l'Église.

- Courants mystiques de l'islam : Jalâud-Dîn Rûmi, grand poète mystique persan (XIIIe s), poème Masnavî : « Minéral, je suis mort et suis devenu plante. Plante, je suis mort et je suis né animal. Animal, je suis mort et je fus homme. Pourquoi aurais-je peur ? N'ai-je jamais été amoindri par la mort ? Encore une fois cependant, je mourrai comme homme. Pour m'élever parmi les anges bienheureux. Mais il me faudra même quitter cet état d'ange. »

- Modernes français : Pierre Leroux, Fourier, Jean Reynaud, Théophile Gautier, Victor Hugo, George Sand (Consuelo), Lamartine... « Je n'avais en Judée ni Bible ni voyage à la main, personne pour me donner le nom des lieux et le nom antique des vallées et des montagnes ; pourtant je reconnus tout de suite la vallée de Térébinthe et le champ de bataille de Saül. Quand nous fûmes au couvent, les Pères me confirmèrent l'exactitude de mes prévisions ; mes compagnons ne pouvaient le croire. De même à Sophora, j'avais désigné du doigt et nommé par son nom une colline surmontée d'un château ruiné comme le lieu probable de la naissance de la Vierge. Le lendemain, au pied d'une montagne aride, je reconnus le tombeau des Macchabées et je disais vrai sans le savoir. Excepté les vallées du Liban, etc..., je n'ai presque jamais rencontré en Judée un lieu ou une chose qui ne fût pour moi comme un souvenir.

Avons-2 Évangile selon Matthieu, 17, 10-34 nous donc vécu deux fois ou mille fois ? Notre mémoire n'est-elle qu'une image ternie que le souffle de Dieu ravive ? »

Lamartine, Voyage en Orient. Le libre arbitre et la loi de cause à effet : A écrire : Libre arbitre : liberté morale de l'être humain ; faculté qu'il a de se guider selon sa volonté

dans l'accomplissement de ses actes. Loi de cause à effet : loi divine selon laquelle l'être humain n'échappe jamais aux conséquences de ses actes bons ou mauvais. Tout ce qu'il sème il le récolte tôt ou tard.

Réflexion : imaginer la suite d'une histoire.

Début de l'histoire : Jules (ou Julie) a 13 ans, il est confronté à un dilemme : son meilleur ami, Paul (ou Paula) est victime de harcèlement au collège, mais parmi ceux qui le harcèlent se trouve le frère de sa petite amie. Jules est libre d'agir ou de ne pas agir. Imaginez son choix (libre arbitre) et les conséquences de son choix (loi de cause à effet).

Plusieurs scénarios sont possibles. Avez-vous connu quelque chose de similaire ?
Discuter.